



VILLE DE NICE
www.nice.fr



REGIE AUTONOME POUR L'EXPLOITATION DU PALAIS ACROPOLIS ET DU PALAIS NIKAIKA

APPEL A PROJETS

EXPLOITATION DE LA SALLE 700
DU PALAIS NIKAIKA
EN CONFIGURATION SPECTACLES

LE CADRE

La salle 700, appelée également « Nikaia Live » est la deuxième salle du Palais Nikaia à Nice.

Cette salle d'une capacité 350 places en configuration assise, ou de 800 places debout en configuration concert (sans autre aménagement spécifique dans la salle), est « nue », c'est-à-dire dépourvue de tout équipement technique.

La salle jouit de nombreux atouts qui appellent son exploitation autonome :

- Elle propose une offre supplémentaire et complémentaire aux salles et équipements existants de la Ville de Nice : Palais Nikaïa, le Théâtre de Verdure, le Théâtre Lino Ventura, l'Acropolis, la Salle Grappelli, la Salle Blackbox,
- Elle est située à l'ouest de la ville et son exploitation s'inscrit directement dans la dynamique du projet Eco-Vallée et de toutes les constructions et aménagements existants (Échangeur autoroute, Aéroport, quartier affaires Arénas, Allianz Riviera) et future(e)s (Palais des congrès, Gare TGV, Tram L2, Tram L3),
- Elle bénéficie, dès 2019, de l'ouverture des 2 nouvelles lignes de tramway, qui la rend accessible depuis tous les autres quartiers de Nice,
- Grace à son emplacement éloigné de proches riverains, l'exploitation de cette salle est idéale pour éviter le maximum de nuisances sonores,
- Enfin, la salle bénéficie d'un parvis sur le devant pour accueillir plusieurs dizaines de voitures, ainsi que d'un parking des pins pour les soirs de grande affluence.

LE PROJET

Proposer une mise en concurrence auprès d'associations locales, d'ouvrir le lieu afin de le faire vivre de manière récurrente tout au long de l'année sur une durée de 5 ans.

Élargir l'offre culturelle de la Ville de Nice et du Palais Nikaia, en proposant des nouvelles soirées humour, concerts musiques actuelles, dans le cadre de la dynamisation du nouveau quartier Eco Vallée, afin de répondre à la demande du public niçois et azuréen. Améliorer la mise en réseaux des acteurs et artistes azuréens avec les acteurs et professionnels du spectacle et de la musique. Proposer des artistes reconnus comme des artistes en développement, et améliorer la connaissance, l'accès et la curiosité du public aux offres culturelles d'une manière générale, et aux musiques actuelles en particulier.

CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ

- L'appel à projet est destiné aux associations domiciliées sur la commune de Nice ou sur la Métropole Nice Côte d'Azur,
- Le porteur de projet doit être un producteur de spectacles, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles et ayant déjà présenté à minima 25 spectacles dans un réseau professionnel sur les 3 dernières années,
- Le projet bénéficie du soutien d'au moins un partenaire confirmé,
- Le projet est prévu pour l'année 2019/2020, renouvelable 4 fois.

LES ENGAGEMENTS

DE LA VILLE DE NICE

- Fournit la scène de la salle 700 tout au long de l'année,
- Fournit les fluides,
- Assure la prestation de nettoyage événementiel,

DU CANDIDAT

- Assurer un minimum de 25 dates sur une année en exploitation autonome,
- Équiper techniquement le bar,
- Équiper techniquement la billetterie,
- Équiper techniquement le son de la salle 700,
- Équiper techniquement les lumières de la salle 700,
- S'acquitter d'une redevance fixe de 1000 euros Hors Taxes par soir d'exploitation,
- S'acquitter d'une facture titrée par le Palais Nikaia relative à la présence chaque soir d'exploitation d'un SSIAP2 via le marché public porté par la Ville de Nice,
- S'acquitter d'une facture titrée par le Palais Nikaia relative à la présence chaque soir d'exploitation d'agents de sécurité via le marché public porté par la Ville de Nice.
- S'engager à ne pas exploiter la salle 700 sur des opérations événementielles privées, qui restent la prérogative du Palais Nikaia.

LES CRITERES DE SELECTION

La sélection du candidat sera faite par un comité composé par un ou plusieurs représentants de la Ville de Nice, du Président du Conseil d'Exploitation de la Régie, du Directeur de la régie Autonome pour l'Exploitation du Palais Acropolis et Palais Nikaia, du Directeur du Nikaia, du Directeur d'Exploitation du Nikaia.

Les décisions du comité sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats dans les délais indiqués dans l'appel à projet, sans que le comité soit tenu de justifier ses décisions.

Le comité sera particulièrement attentif à :

- La valeur artistique globale de la proposition,
- La présentation du projet,
- Le montant des investissements,
- Les références du candidat.

Pour postuler, le candidat doit compléter le formulaire de candidature ci-après et poster les éléments du dossier via l'adresse suivante : projetsalle700@nikaia.fr

Le comité, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- Une présentation complète et aboutie du projet,
- Un budget d'investissement,
- Les fiches techniques détaillées des matériels prévus en investissement,
- Un exemple de budget d'exploitation sur une date,
- Un exemple de budget d'exploitation sur 25 dates,
- Un dossier de présentation de l'équipe (historique, biographie(s), dossier de presse...),
- Une fiche de renseignements dûment remplie,
- Tout document complémentaire susceptible d'appuyer la candidature.

Tout dossier incomplet et hors délais ne sera pas traité

LE CALENDRIER

- Lancement de l'Appel : Lundi 8 Avril 2019
- Date limite des Candidatures : Vendredi 10 Mai 2019 à **16h**
- Choix par le Comité : Vendredi 24 Mai 2019

Un mail de confirmation sera adressé aux candidats attestant la bonne réception du dossier complet.

CONTACTS

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Gilbert MELKONIAN, Directeur du Palais Nikaia
04.92.29.31.13 / gmelkonian@nikaia.fr
- Corinne ASSYAG, Directeur de l'Exploitation et de la Communication du Palais Nikaia
04.92.29.31.28 / cassyag@nikaia.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de la structure juridique portant le projet :

Nom complet (si différent) :

Siège social :

Genres artistiques (du projet déposé) :

Nom et coordonnées (tél. + mail) du responsable :

Éventuellement noms et coordonnées (tél. + mail) du responsable administratif :

Adresse postale :

Email :
N° SIRET :

Site :
N° APE :

N° licence :

Démarche artistique (maximum 10 lignes) :

Historique (maximum 10 lignes) :

Actions culturelles menées (maximum 10 lignes) :

Soutiens (subventions, coproductions, préachats etc.) – *préciser s'ils sont obtenus ou en cours* :

Vos motivations pour votre candidature ? (Maximum 10 lignes)

- **PLANS DE LA SALLE**
 - Scène
 - Loges
 - Accès Bâtiment